

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [valerie-pilon-cssdhr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ab55e9fbac0fbb6aca6db4ef>

Date d'obtention : 2025-01-10 14:30:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui s'adresse aux intervenants des milieux scolaires afin de travailler en collaboration avec les services de police dans le but de prévenir la diffusion de pornographie juvénile, elle permet une intervention rapide et efficace afin de réduire les conséquences liées à la diffusion de photos intimes. Elle est conforme aux lois et permet aux DPCP de porter des accusations lorsque nécessaire, la plupart du temps pour un premier événement ce sera la voie de la sensibilisation qui sera privilégiée mais en cas de récidive des accusations pourraient être portées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

À partir d'aujourd'hui je comprends qu'il existe un protocole spécifique pour ce genre de situation et que je suis tenue de le mettre en application. Je serai plus à l'affût de ce genre de situation et mes interventions seront en cohérence avec le protocole. J'utiliserai la trousse sexto et collaborerai davantage avec le service de police dans ce type de dossier afin de permettre une uniformisation des interventions avec mes collègues.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- à ne pas voir la ou les images
- à la nature des gestes (malveillants ou impulsifs)
- à rencontrer le jeune seule
- à la confidentialité
- aux respects des lois
- à bien remplir la documentation
- à retirer si nécessaire le cellulaire
- à faire preuve d'empathie auprès des jeunes victimes afin que celle-ci ne se sentent pas jugées